

## Comment adhérer à la mutuelle négociée ?

Chacun d'entre vous pourra y souscrire en étant conseillé sur l'intérêt de cette offre et sur les modalités d'adhésion. Il faudra également veiller à dénoncer son actuel contrat de mutuelle.

En effet, la durée de celui-ci est en principe d'un an. Il se renouvelle tacitement d'année en année à la date anniversaire (la plupart du temps au 31 décembre).

Aussi, pour respecter le délai légal de résiliation de 2 mois, **chacun d'entre vous, dont le contrat arrive à échéance en fin d'année, et souhaitant souscrire à la Mutuelle des Monts d'Or devra dénoncer son contrat au plus tard le 31 octobre (sauf cas particulier). Il sera accompagné dans cette démarche par les conseillers de la MTRL.**

Pour répondre à toutes vos questions, des permanences régulières sont organisées dans chacune des 11 communes qui soutiennent ce projet :

Permanences :		Sur rdv uniquement
7 sept. – 9h/12h	Chasselay	
7 sept. – 13h30/17h	Marcilly d'Azergues	
14 sept. – 9h/12h	St Didier au Mt d'Or	
14 sept. – 13h30/17h	St Cyr au Mont d'Or	
21 sept. – 9h/12h	Champagne au Mont d'Or	
21 sept. – 13h30/17h	Limonest	
28 sept. – 9h/12h30	Lissieu	
28 sept. – 13h30/18h	La Tour de Salvagny	
5 oct. – 9h30/12h	Les Chères	
5 oct. – 15h/18h	Morancé	
12 oct. – 9h/12h	Chasselay	
12 oct. – 13h30/17h	Civrieux d'Azergues	
19 oct. – 9h/12h	St Didier au Mont d'or	
19 oct. – 13h30/17h	St Cyr au Mont d'Or	

+ nous organiserons à partir de mi-octobre des permanences dédiées à l'envoi des lettres de résiliation.

*Ensemble,  
agissons pour renforcer l'accès aux soins et  
préserver une meilleure couverture santé.*

Fin 2015, onze communes de votre bassin de vie ont cherché à porter un projet de mutuelle partagée : Champagne au Mont d'Or, Chasselay, Civrieux d'Azergues, La Tour de Salvagny, Les Chères, Limonest, Lissieu, Marcilly d'Azergues, Morancé, St Cyr au Mont d'Or et St Didier au Mont d'Or.

Ces communes ont choisi de **travailler ensemble**, fédérées autour de ce projet d'une mutuelle intercommunale, solidaire et partagée.

La **Mutuelle des Monts d'Or** est née de cette volonté conjointe d'accompagner les habitants de nos communes dans leur quotidien pour l'accès aux soins, mais aussi dans des actions de prévention autour de la santé, et ceci dans un cadre tarifaire responsable et réaliste.



### Rendez-vous :

auprès de Mme Dominique PELTIER  
04 72 60 13 08  
[mutuellemontsdor@mtrl.fr](mailto:mutuellemontsdor@mtrl.fr)

+ rdv possible à l'agence MTRL Lyon 9ème

Août 2017 – ne pas jeter sur la voie publique



ENSEMBLE POUR  
UNE MUTUELLE  
PARTAGÉE

Une démarche soutenue par  
votre commune



## Quelles sont les communes engagées dans le projet ?



## Les actions de prévention & conférences

6 OCT. 2017- CHAMPAGNE AU MT D'OR

Nutrition : « Les clés du bien vieillir »  
avec Pénélope RESTOY

9 NOV. 2017— ST DIDIER AU MT D'OR

Culture et Spectacle avec « l'Horloger »  
et l'intervention du Dr LEMOINE

## Un premier bilan :

Ils en témoignent le mieux :

**"Enfin une mutuelle qui m'écoute et qui m'accompagne"**

*Pierre C. 74 ans*



**" Des remboursements rapides et sans avance grâce à la carte santé"**

*Paul R. 60 ans*

**" Avec mes enfants nous gagnons 15% par rapport à notre ancienne mutuelle"**

*Emilie J. 35 ans*

Agenda!

La MTRL sera de nouveau présente lors des Forums des Associations de nos communes en septembre 2017

28 JANV. 2018— LISSIEU

Culture et Spectacle avec « Jacqueline »  
et l'intervention du Dr CROISILLE

## Foire aux Questions

### Qui est concerné ?

Chaque habitant ou salarié travaillant sur nos 11 communes peut en bénéficier. Personnes âgées, familles, actifs, inactifs, jeunes... : c'est une mutuelle adaptée pour tous.

Même les salariés bénéficiant actuellement d'une mutuelle d'entreprise obligatoire pourront bénéficier de ce dispositif (grâce, par exemple, à la sur-complémentaire).

### La mutuelle négociée, c'est quoi ?

Nos 11 communes ont la charge de fédérer et de négocier une mutuelle commune. Toute personne intéressée contractualisera librement et directement. Les collectivités n'engagent aucun budget avec l'organisme retenu. Elles ne participent pas non plus financièrement aux contrats des futurs adhérents.

### La mutuelle négociée proposera-t-elle des prestations adaptées à tous ?

Oui. Les offres sont adaptées aux besoins de chacun (personnes âgées, enfants, familles, actifs, inactifs, agents de la collectivité...). Différents tarifs et différents niveaux de garanties sont proposés sur le principe des « options ».